



Alliance Française  
**PARIS**

**Alliance Française Paris Ile-de-France**  
101 boulevard Raspail  
75270 PARIS Cedex 06  
**Service formations et examens**



**VADEMECUM DU  
RESPONSABLE DAEFLE**

## **VADEMECUM DU RESPONSABLE DE CENTRE DAEFLE**

### **Préambule**

---

Ce document a vocation :

- d'informer les centres de passation sur le Diplôme d'Aptitude à l'Enseignement du Français Langue Etrangère (DAEFLE) et ainsi de leur proposer un argumentaire afin de mieux informer les futurs candidats sur la finalité de la formation ;
- d'harmoniser l'organisation et le déroulement des épreuves dans les centres en proposant des documents de référence (protocole de passation, convocation des candidats etc) ;
- d'informer sur les changements liés à la refonte de la formation du DAEFLE pour assurer une communication claire aux candidats.

### **Le DAEFLE**

---

#### **Qu'est-ce que le DAEFLE ?**

Le DAEFLE est une formation initiale ou continue, qui s'effectue à distance.

Cette formation diplômante est à visée professionnelle. Elle est le résultat d'un partenariat entre l'Alliance française Paris Ile-de-France et le Centre national d'enseignement à distance (CNED). Elle peut être suivie partout dans le monde.

Cette formation s'adresse à toute personne se préparant à enseigner ou enseignant déjà le français à un public non francophone, en France ou à l'étranger.

Les contenus de la formation sont orientés vers la pratique de classe : les cours alternent entre des lectures théoriques, des activités à partir de documents et des exercices d'application.

Un accompagnement par un tutorat en ligne, assuré par des formateurs, complète efficacement les supports de cours et aide tout au long de la formation à acquérir les savoirs et les compétences liés à la profession.

#### **Pourquoi choisir le DAEFLE ?**

Dans le cadre de la professionnalisation du réseau des établissements de diffusion et d'enseignement de la langue française, la formation des enseignants est un gage de qualité et d'excellence. De plus, la démarche qualité mise en place par la Fondation des Alliances françaises et le ministère des Affaires étrangères, section « Ressources Humaines » stipule que « *Les enseignants non diplômés en FLE sont incités à s'inscrire à des formations diplômantes* ».

Le DAEFLE est l'une des formations pouvant s'inscrire dans le plan de formation de votre établissement. Sa flexibilité, les outils mis à disposition dans le cadre de la formation ouverte à distance représentent autant d'atouts pour votre équipe. La formation proposée résulte de l'expérience de pratique professionnelle de formateurs-tuteurs eux-mêmes enseignants.

Les outils mis en place sur la plateforme pallient les manques souvent ressentis en formation à distance ; ainsi les étudiants peuvent solliciter des professionnels à tout moment. Ces mêmes professionnels évaluent le travail de chaque inscrit tout au long de la formation.



Alliance Française  
PARIS

**Alliance Française Paris Ile-de-France**  
101 boulevard Raspail  
75270 PARIS Cedex 06  
**Service formations et examens**



**VADEMECUM DU  
RESPONSABLE DAEFLE**

## La refonte du DAEFLE

---

Depuis 2020, l'Alliance Française de Paris mène une réorganisation des contenus pédagogiques du DAEFLE afin d'une part d'actualiser les contenus et répondre à la demande des inscrits et d'autre part de s'aligner avec les exigences de la réforme de la formation professionnelle visant, notamment, à proposer des contenus par blocs de compétences.

Tous les candidats qui s'inscrivent à la session de janvier auprès du CNED devront s'inscrire en formation complète et passer l'examen final en décembre 2023. Une session de rattrapage sera proposée le 18 avril 2024 pour ceux qui auraient échoué à l'examen en décembre.

Nous attendons un nombre plus important de candidats en 2023 puisque ce seront les deux dernières sessions possibles pour obtenir le diplôme. Nous demandons donc aux centres de se positionner sur les deux sessions (7 juin et 7 décembre) afin de pouvoir répondre à la demande.

## Le test d'accès

---

Le test d'accès à la formation du DAEFLE ayant été entièrement centralisé et se déroulant en ligne, seul l'examen final peut avoir lieu dans votre centre.

Tous les candidats doivent désormais s'inscrire au test d'accès à la formation du DAEFLE directement sur notre site internet <https://www.alliancefr.org/toutsavoirlaedaefle>. L'Alliance Française de Paris gère toutes les inscriptions, ainsi que l'envoi des identifiants et des résultats aux candidats.

## L'examen final

---

A noter : l'Alliance Française de Paris augmente ses frais d'inscriptions pour les candidats qui se présentent à l'examen final en 2023 à Paris (295€ contre 286€ en 2022). **Les frais de reversement restent les mêmes pour les centres**, qui peuvent choisir de conserver les tarifs de 2022 ou d'augmenter eux-aussi les frais d'inscriptions demandés.

## Votre rôle en tant que centre de passation :

- informer les intéressés des dates et des contenus à partir de notre site <https://www.alliancefr.org/toutsavoirlaedaefle> ;
- centraliser tous les formulaires d'inscription des candidats à l'examen final puis compléter **scrupuleusement** le tableau récapitulatif des inscriptions dédié aux centres. Chaque centre s'engage à vérifier que tous les modules du candidat sont valides au moment de l'inscription (le candidat présente la notification de validation des modules à l'inscription à l'EF)
- scanner les formulaires d'inscription des candidats en un seul document numérique et le transmettre à [daefle@alliancefr.org](mailto:daefle@alliancefr.org) ;
- **transmettre dans un seul et même envoi** à [daefle@alliancefr.org](mailto:daefle@alliancefr.org) le tableau récapitulatif des inscriptions dédié aux centres complété par vos soins dans les délais indiqués dans le document « agrément centre de passation » ;
- compléter et envoyer les convocations aux candidats (le numéro d'inscrit apparaît sur les feuilles d'émargement envoyées avant les épreuves) ;
- organiser la passation des épreuves pour l'examen final, en prenant en compte les besoins spécifiques des candidats si nécessaire et **en communiquant les éventuels tiers-temps par email avec justificatif médical correspondant**. Toute demande d'aménagement doit être communiquée **au moment de l'inscription** ;



Alliance Française  
**PARIS**

**Alliance Française Paris Ile-de-France**  
101 boulevard Raspail  
75270 PARIS Cedex 06  
**Service formations et examens**



**VADEMECUM DU  
RESPONSABLE DAEFLE**

- scanner les copies d'examen final et les feuilles d'émargement en un seul document numérique couleur et le conserver jusqu'à la publication des résultats. Les transmettre par mail à [daefle@alliancefr.org](mailto:daefle@alliancefr.org) si demandé par l'AF Paris (en cas de retard de réception des copies par ex) ;
- envoyer les copies d'examen final et les feuilles d'émargement par courrier après les épreuves dans les délais indiqués dans le document « agrément centre de passation » ;  
**attention** : les copies d'examen et feuilles d'émargement doivent être envoyées en tant que **document avec une valeur correspond à 0€** et non « marchandise » pour ne pas être soumises aux droits de douane. **En cas d'erreur de votre part, les copies repartiront dans votre centre ;**
- informer les candidats des modalités de diffusion et d'envoi des résultats indiqués dans le document « agrément centre de passation ». A noter que les résultats sont, dans un premier temps, diffusés anonymement sur le site de l'AF Paris. Il faudra donc inviter les candidats à conserver précieusement leur numéro d'inscrit attribué pour l'examen final ;
- réceptionner les diplômes de tous les candidats pour le centre et assurer leur transmission aux candidats (modalités d'envoi/de retrait libre pour chaque centre).

Pour tous les détails pratiques d'organisation de l'examen final, merci de vous référer au document « protocole d'organisation examen final ». Je reste également à votre disposition pour toute question technique à [eaucher@alliancefr.org](mailto:eaucher@alliancefr.org) et/ou [daefle@alliancefr.org](mailto:daefle@alliancefr.org).

### **Reports et remboursements**

Seuls les justificatifs (traduits en français) professionnels, médicaux, ou d'incident de transport (grève, retard... le jour des épreuves) faisant apparaître clairement le nom de l'inscrit, donneront lieu à un seul report, non-renouvelable, à la session suivante.

Le justificatif de report doit être communiqué au plus tard le lendemain du jour de l'examen final au centre de passation, qui avertira l'AF Paris dans les meilleurs délais. Un report ne pourra être accordé, même justifié, si l'examen final suivant a lieu après la date de fin de validité des modules du candidat.

Si le report est accordé, le centre présentera le report à la session suivante comme une nouvelle inscription et ne sera pas facturé sur la session pour laquelle le candidat a été absent.

En aucun cas l'AF Paris ne pourra donner suite à une demande de remboursement.